

Gualta Esports Club Pitch&Putt

Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} de janvier de 2023

Droits de jeux					
Type d'abonnement	Prix	Chariot inclus	Août	Fin de semaine	Dimanche après-midi(15:00)
Annuel individuel	712 €	+23 €	S	S	S
Annuel couple	356 €		S	S	S
<i>Tou</i>	595 €		N	N	S
<i>Tou</i> couple	298 €		N	N	S
Hiver (de novembre à mars)	286 €		N	S	S
Trimestriel	265 €		S	S	S
Indiv. Carnet Jove (<= 29 ans)	276 €		S	S	S
Individuel Enfant (<=17 ans)	156 €		S	S	S

*Avec l'abonnement individuel

Des avantages de l'abonnement

- Tous les droits de jeux incluent les enfants et les petits-enfants du titulaire de moins de 18 ans. Il faut payer dans la réception 5€ pour enfant pour le droit d'inscription annuelle.
- Une remise de 2 € sur tournois sociaux de club indiqués (sauf le Tou).
- Les abonnements avec location de chariots seront soumis à la disponibilité des chariots.
- 50 % réduction sur le prix individuel proportionnel de la piste de paddel (c'est-à-dire, divisé le prix total entre tous les joueurs). Electricité, raquettes et balles ne sont pas comprises.
- 10% de remise sur tous les articles du Pro-shop (non cumulable).
- Jusqu'à 50% de remise sur les balles de practice.
- 4 invitations pour les classes d'initiations pour les amis et la famille.
- Rabais sur les classes personnalisées.
- Réductions allant jusqu'à 20% dans d'autres champs de pitch&putt et golf.
- 20% de réduction sur les activités de Occitània.
- 5% de réduction sur les articles du magasin de bicyclettes électriques Burricleta (non accumulable). Il faut entrer le code CLUBGUALTA pour avoir cette réduction.

Particularités

- La disponibilité pour jouer dépend de la disponibilité des sorties sur le parcours, les travaux d'entretien et le calendrier des tournois.
- Les prolongations d'abonnement ne peuvent être faites que pour des raisons de traitements médicaux chirurgicaux ou oncologiques d'un arrêt maladie de plus de 3 mois et après votre réinscription.
- En cas de fermeture du parcours en raison de causes majeures telles que des inondations, des sécheresses, des pandémies, des émeutes, des fermetures de routes, etc., il n'y a aucune obligation de compensation financière.